



Le 19/09/2024

RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI N°1096

PORTANT FIXATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2024

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Monsieur Franck JULIEN)

Le projet de loi n°1096, portant fixation du deuxième Budget Rectificatif de l'exercice 2024, constitue un point central dans l'orientation budgétaire, économique et sociale de la Principauté de Monaco. Déposé au Conseil National le 28 juin 2024, ce projet de loi s'inscrit dans un contexte exceptionnel, marqué par le rejet du premier Budget Rectificatif 2024, un événement sans précédent dans l'histoire politique récente de notre pays.

Le rejet de ce premier Budget Rectificatif fut justifié par le non-respect des engagements du Gouvernement sur deux dossiers cruciaux pour les Monégasques : le logement et la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille (CCF).

Avec le souhait d'une nouvelle impulsion dans la gestion des politiques publiques par le Gouvernement et la nomination d'un nouveau Ministre d'Etat, ce deuxième Budget Rectificatif 2024 revêt une importance encore plus particulière. Cette

nouvelle équipe gouvernementale doit non seulement rétablir la confiance, fortement fragilisée, entre nos deux Institutions, mais aussi démontrer une volonté forte de tenir les engagements pris.

Il est primordial de rappeler que la continuité de l'État est un principe essentiel. Les engagements pris par les Gouvernements précédents, comme les délais annoncés, doivent être pleinement respectés, même en cas de changement au sein du Gouvernement. La stabilité et la crédibilité de nos Institutions reposent sur cette capacité à assurer une continuité fluide de l'action publique, tout en maintenant le cap sur les priorités définies.

À cela s'ajoute un environnement international particulièrement délicat, marqué d'une part, par le cinquième cycle d'évaluation de Monaco par le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) et d'autre part, par le placement en liste grise de la Principauté par le Groupe d'Action Financière (GAFI). Ce contexte, qui menace d'affecter négativement l'attractivité et donc les finances publiques de la Principauté, exige que le Gouvernement réponde de manière rigoureuse et dans un calendrier serré à nos engagements internationaux, le tout, en assumant la bonne marche des politiques publiques du pays en phase concomitamment avec les enjeux nationaux.

Devant ces nouveaux défis, il faut constater que, sur le plan budgétaire, la situation globale de la Principauté demeure favorable.

Le Budget Primitif prévoyait des recettes pour 2024 s'élevant à 2.045 Mds€, soit une légère augmentation de 2,4 % par rapport au résultat final de 2023.

Les ajustements réalisés entre le Budget Primitif 2024 et ce deuxième Budget Rectificatif 2024 se traduisent par une révision à la hausse des recettes, de 204,5 M€ (+10 %), pour atteindre 2,250 Mds€, ainsi qu'une augmentation des dépenses, qui s'élèvent désormais à 2,168 Mds€ soit un accroissement de 107,9 M€ (+5,2 %). Le résultat budgétaire prévisionnel, initialement déficitaire de -14,4 M€, présente désormais un excédent de +82,1 M€.

Les crédits de dépenses se répartissent entre une augmentation de +28,9 M€ pour les dépenses ordinaires et de +79 M€ pour les dépenses d'équipement et d'investissement. De même, les Comptes Spéciaux du Trésor augmentent, leur solde global passant d'un solde créditeur de +74,6 M€ au Budget Primitif à +84,5 M€ au sein de ce deuxième Budget Rectificatif.

Toutefois, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a été surprise par l'absence de crédits supplémentaires pour l'article « Acquisitions - OPE 709.991 », alors même que ces crédits sont presque épuisés. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le Ministre d'État, dans sa réponse au rapport de la Commission lors du premier Budget Rectificatif 2024, avait souligné l'importance stratégique de l'acquisition de fonciers, jugée cruciale pour le développement du logement des Monégasques. Il faut rappeler, qu'au titre des articles 37 et 38 de notre Constitution, le Budget National « comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté » et « exprime la politique économique et financière de la Principauté ».

Au sein des réponses aux questions posées par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale suite au dépôt de ce deuxième Budget Rectificatif le Gouvernement a indiqué qu'une phase de négociation avec les propriétaires était en

cours. À cette fin, les crédits de l'article 701.902 « Frais d'études urbanistiques & grands travaux » ont été mobilisés. Les élus notent que des crédits complémentaires seront prévus lors de l'étude du Budget Primitif 2025, de sorte que le Conseil National sera très vigilant sur cette inscription budgétaire.

Il est important de rappeler que le logement est au cœur du pacte social monégasque et demeure dès lors une priorité absolue. La Haute Assemblée demande fermement que le Gouvernement concrétise sans délai sa promesse des 60 logements. Pour mémoire, le Gouvernement avait annoncé dans la réponse du Ministre d'État au rapport établi par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale dans le cadre du Budget Primitif 2024 : « *Je vous confirme que le Gouvernement envisage favorablement l'anticipation, à l'horizon 2027-2028, de la livraison de logements prévus dans le cadre du Plan National.*

Cette anticipation nécessite de lancer une opération d'une cinquantaine d'appartements non programmée à ce jour. Le Gouvernement s'engage à revenir vers vous à ce sujet au cours du premier trimestre et à inscrire les crédits correspondants au Budget Rectificatif 2024 qui pourra être déposé sur le Bureau du Conseil National au printemps prochain. »

Ce sont ces manquements à la parole de l'Etat et cette incapacité du Gouvernement à tenir ses engagements qui ont conduit au rejet du premier Budget Rectificatif 2024.

Force est de constater, une nouvelle fois, à la réception de ce deuxième Budget Rectificatif 2024 et au moment de la rédaction de ce rapport, le manque de progrès tangibles et l'absence de détails précis concernant la localisation et le calendrier de réalisation de ces opérations.

À ce jour, 35 logements manquent encore, et cela, dans l'hypothèse optimiste où notamment les projets « Villa Luciole » et « Larvotto Supérieur » aboutissent rapidement. Ce point sera développé ultérieurement au sein de ce rapport.

En l'état, ce deuxième Budget Rectificatif 2024 ne reflète pas l'engagement pris par le Gouvernement pour répondre aux besoins légitimes des Monégasques en matière de logement.

Dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a rappelé son engagement initial de construire 50 logements, un nombre ensuite porté à 60 pour compenser l'abandon des surélévations des blocs A et B de la Résidence Héméra, anciennement « Grand Ida ». Parmi ces projets, l'immeuble prévu sur le site de la « Villa Luciole » devrait comprendre environ 25 logements. Le Gouvernement a également évoqué deux autres pistes d'opérations intermédiaires dans le quartier du Jardin Exotique, qui pourraient permettre de dépasser l'objectif de 60 logements. Cependant, lors des dernières séances privées, le Gouvernement a précisé qu'une des options ne pouvait pas se concrétiser, et l'autre reste sans aucune annonce tangible au jour de la rédaction de ces lignes. Vouloir aller au-delà des objectifs est louable, surtout dans un contexte où d'autres opérations semblent compromises, toutefois l'essentiel reste de tenir les engagements

pris envers les Monégasques.

Les élus rappellent que des annonces concrètes et des projets bien définis seront déterminants pour la suite favorable des discussions budgétaires.

Des préoccupations entourent également l'opération « Bel Air », un projet crucial pour l'augmentation de l'offre de logements domaniaux. Lors de la Commission Plénière d'Études « Grands Travaux » du 11 juillet 2024, il avait été annoncé que le choix du groupement chargé de sa réalisation serait finalisé d'ici la fin juillet. Ce n'est qu'en septembre que le Gouvernement a indiqué au Conseil National, suite à un courrier de relance, que la désignation du constructeur a bien été entérinée.

Les élus insistent, une nouvelle fois, sur l'importance de faire avancer ce projet sans retards. L'opération « Bel Air », par son ampleur et son apport significatif vis-à-vis des objectifs annoncés au sein du Plan National pour le Logement (PNL), doit impérativement être maîtrisée et respectée le dernier délai de livraison annoncé, à savoir le troisième trimestre 2027.

Dans un même registre, le projet « Larvotto Supérieur », autre composante importante du PNL, suscite également des interrogations croissantes. Les élus constatent une réduction de 30 M€ dans les dépenses allouées au PNL, dont 28 M€ directement liés à l'opération « Larvotto Supérieur ». L'échec de l'appel d'offres, déclaré sans suite, démontre que ce projet, en l'état, soulève de nombreuses questions quant à sa faisabilité dans des conditions économiques viables.

Le Conseil National avait, lors de l'étude du premier Budget Rectificatif 2024, préconisé de réévaluer les solutions techniques et foncières, en explorant des options au-delà de l'emprise initiale de la parcelle, une solution qui semble désormais prise en compte par le Gouvernement.

De plus, s'agissant de cette opération, lors des séances budgétaires privées, le Gouvernement a annoncé réfléchir au lancement d'un concours de Contrat de Promotion Immobilière (CPI). Les élus qui, de longue date, encouragent ce type de contrat, rappellent avec regret que ce marché avait été initialement envisagé dans un courrier du Gouvernement en date du 14 décembre 2021. Toutefois, lors de la Commission Plénière d'Etude dédiée au logement le 31 mars 2022, le Gouvernement avait annoncé le lancement d'un concours d'architecte plutôt qu'un Contrat de Promotion Immobilière. Ainsi, sur cette opération, la Haute Assemblée ne peut que déplorer un énième changement de décision qui a entraîné une perte de plus de deux ans dans le développement de cette opération.

Aussi, les élus attendent une nouvelle version du projet du « Larvotto Supérieur » et un calendrier précis.

En outre, ce projet n'est pas le seul à susciter des inquiétudes. Le projet « Lierres/Nathalie », dont la livraison était initialement prévue pour 2023 est actuellement à l'arrêt, comme le souligne le rapport du Gouvernement relatif à ce deuxième Budget Rectificatif 2024. Conçu pour désenclaver le quartier de l'Annonciade et augmenter substantiellement l'offre de logements, les travaux sont loin d'être lancés. En effet, le Gouvernement a récemment indiqué que les demandes

d'autorisation de démolir et de construire sont désormais reportées à 2026, ce qui repousse inévitablement la livraison à l'horizon 2030.

De ce fait, les élus dénoncent l'absence de progrès concret et remettent sérieusement en question la gestion de ce projet. Le fait que le Gouvernement n'ait pas encore maîtrisé le foncier soulève de nombreuses interrogations de la part des représentants des Monégasques.

Dans le cadre des commissions plénières d'études, le Gouvernement a précisé qu'une nouvelle approche avait été entamée auprès des propriétaires de ces villas et qu'une issue positive semblait se dégager prochainement. Les élus demandent que les négociations aboutissent dans les meilleurs délais afin que le permis soit déposé dans le courant du premier semestre 2025.

Par ailleurs, la question du devenir des parcelles adjacentes et d'un éventuel regroupement pour un projet de plus grande envergure, avec un plus grand nombre de logements, se pose également. A cet effet, afin d'optimiser le nombre d'appartements grâce au foncier élargi, le Gouvernement pourrait envisager un Contrat de Promotion Immobilière qui permettrait une livraison par tranche de cet ensemble, à l'instar de ce qui a été fait pour « Grand Ida », afin de ne pas perdre les études réalisées sur l'emprise des villas « Les Lierres/Nathalie ».

Face au constat de ces opérations qui semblent évoluer au ralenti, les élus se questionnent sur les moyens et motivations du Gouvernement concernant le logement des Monégasques en Principauté. De plus, ils déplorent la mauvaise

communication entre nos Institutions, obligeant l'Assemblée à solliciter à de nombreuses reprises des informations qui devraient lui être transmises dès qu'un changement de contexte ou d'approche intervient, c'est une question de confiance et de transparence entre nos Institutions. Enfin, le PNL, annoncé par S.A.S. le Prince Souverain en 2019, qui devait être mis en application par le Gouvernement jusqu'en 2033, ne semble aujourd'hui plus correspondre, pour les années à venir, aux promesses faites par le passé.

Depuis sa conception, le Plan National pour le Logement (PNL) a été ajusté pour optimiser certaines opérations et augmenter le nombre de logements construits. Ce plan a permis la livraison de plusieurs projets importants : le Soleil du Midi (25 logements en 2019), la surélévation des Jardins d'Apolline (45 logements livrés en 2020 et 2021), Picapeira (14 logements en 2020), et la Tour Elsa (181 logements en 2022). D'autres réalisations notables incluent la surélévation des Mèlèzes (14 logements en 2023), Honoria (84 logements en 2023), la Tour Réséda (197 logements en 2024) et Carmelha (25 logements). La livraison de l'ensemble de la Résidence Héméra, anciennement « Grand Ida », avec ses 163 logements, dont 48 du bloc C déjà attribués, est prévue pour 2024/2025.

En synthèse, depuis 2019, ce plan a permis l'attribution de 633 appartements domaniaux, avec une moyenne de livraison à 105 appartements neufs par an.

Néanmoins, les élus relèvent que certains projets, cités précédemment (« Larvotto Supérieur », « Lierres/Nathalie ») n'ont pas encore été mis en chantier, tandis que d'autres, comme « l'Annonciade II », « Herculis », ou « la Caserne des

Carabiniers », demeurent encore et toujours à l'état de réflexion. Ainsi, cette situation met en évidence un décalage entre les annonces initiales du PNL et la réalité des réalisations à venir.

C'est dans ce contexte que le projet « Annonciade II » mérite une attention particulière. Les élus expriment leur profonde déception et leur inquiétude quant à la gestion de ce dossier qui n'en est même pas au stade d'ébauche. Le Gouvernement a annoncé, en effet, être seulement en mesure de lancer le concours d'urbanisme à la fin de l'année 2024. Le terrain, dont la libération était anticipée pourtant depuis plus de 15 ans, représente une opportunité exceptionnelle pour la Principauté, avec la perspective de créer plusieurs centaines de logements pour les Monégasques sur ce site stratégique.

Il est particulièrement préoccupant que le Gouvernement n'en soit même pas encore aux phases préliminaires. Le projet « Annonciade II » ne se limite pas à la construction de logements ; il s'agit d'une transformation urbaine d'envergure, touchant à la mobilité, aux espaces publics, et à la qualité de vie dans un quartier qui demeure à ce jour enclavé.

Le retard accumulé pour ce projet est d'autant plus accablant qu'il aggrave une situation déjà critique en matière de logements domaniaux, un problème que le Plan National Logement est censé résoudre. Les élus déplorent ce délai et attendent du Gouvernement des mesures concrètes pour accélérer le processus et élargir les réflexions sur l'élaboration d'une étude urbanistique comprenant un foncier le plus large possible.

Compte tenu de tout ce qui précède, face à ces incertitudes, les élus appellent le Gouvernement à entreprendre dès maintenant une révision approfondie du PNL pour en faire un plan actualisé, ambitieux et réaliste, sur une fenêtre temporelle plus courte de 7 ans glissante, avec une mise à jour annuelle, tout en conservant le principe impératif d'une livraison moyenne de 100 appartements neufs par an. Cette révision doit prioritairement porter sur la clarification des objectifs du plan en se concentrant particulièrement sur la période post 2027. Cette actualisation doit répondre efficacement aux besoins croissants en logements, tout en évitant l'inscription d'opérations utopiques qui compromettraient la crédibilité du PNL et la sincérité du Budget National.

Les élus soulignent l'importance d'une refonte menée en étroite collaboration entre nos deux Institutions.

Au vu des retards significatifs accumulés sur plusieurs projets majeurs, tels que le « Larvotto Supérieur », et les « Lierres/Nathalie », le Conseil National considère qu'il est impératif que le Gouvernement prenne des mesures immédiates pour compenser ces décalages. Ainsi, les élus pressent le Gouvernement de confirmer l'attribution, courant 2026, d'une centaine d'appartements de récupération après rénovation. Cette démarche sera déterminante pour pallier l'absence de livraison durant cette période.

Au-delà de cette nécessaire refonte du PNL, le Conseil National a pris l'initiative de proposer au Gouvernement un projet structurant et innovant : la création de l'Agence Domaniale. Ce projet ambitieux, issu du programme de la liste de l'Union

Nationale Monégasque lors des élections de février 2023, vise à moderniser le processus d'attribution des logements des Monégasques et renforcer les relations entre les usagers et les services dédiés.

Il repose sur deux axes principaux :

Le premier concerne une refonte du processus d'attribution des logements domaniaux, avec des commissions trimestrielles et une gestion continue des demandes. Cette nouvelle approche comprend la mise en place d'un registre des logements disponibles accessible tout au long de l'année, permettant une gestion plus fluide et réactive des requêtes, qu'elles soient soumises en ligne ou par dossier papier. De plus, un catalogue numérique des logements disponibles serait proposé sur internet, offrant aux Monégasques la possibilité de faire des choix éclairés en fonction de leurs besoins, des souhaits exprimés et de leur situation financière. Les Monégasques auront enfin, comme de partout ailleurs, le choix de leur logement.

Le deuxième axe porte sur la création d'un guichet unique dédié aux logements domaniaux. Les élus appellent de leurs vœux que des conseillers disponibles pour un accompagnement personnalisé assurent un accueil centralisé facilitant l'accès des Monégasques à toutes les informations relatives à leurs demandes de logement et aux échanges, aux aides disponibles, aux organisations des visites, ainsi qu'à la gestion de leur bail ou Contrat Habitation Capitalisation... En regroupant des services de l'État, cette centralisation vise à optimiser la gestion des demandes et à fluidifier et renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

Ce projet résolument innovant, initié et porté par le Conseil National, doit être pleinement intégré dans la stratégie gouvernementale de refonte de la politique publique du logement des Monégasques au cours de l'année prochaine. Les élus seront attentifs aux inscriptions allouées et aux moyens engagés sur ce sujet lors des prochains budgets et attendent dans la réponse du Ministre d'Etat à ce rapport un accord de principe sur cette proposition programmatique majeure plébiscitée par les Monégasques lors de la campagne électorale de 2023.

En tout état de cause, si le principe de laisser le choix aux Monégasques et d'avoir des commissions plus rapprochées est très bénéfique, les élus précisent que l'agence domaniale n'aura d'efficacité que si des nouvelles opérations immobilières sont livrées régulièrement.

Alors que des politiques publiques, telles que le logement des Monégasques, s'essoufflent depuis quelques temps ; le dossier du Centre Commercial de Fontvieille (CCF) apparaît comme un naufrage en matière de gestion gouvernementale de projets. Depuis des années, la restructuration de ce centre, qui joue un rôle central dans la vie économique, sociale et culturelle pour la Principauté de Monaco, n'a connu aucun progrès hormis une dépense de 38 M€ pour s'apercevoir au bout de 6 ans d'études que le quartier aurait été quasiment bloqué pendant 18 mois lors de certaines phases de travaux.

Le Conseil National a exprimé à plusieurs reprises ses profondes préoccupations concernant le manque de clarté et de détermination du Gouvernement sur ce dossier, initié par ses soins. Lors des débats sur le premier Budget Rectificatif

2024, les élus ont insisté pour obtenir des informations précises sur l'avancement des études complémentaires. Cependant, les réponses fournies par le Gouvernement n'ont fait que renforcer leurs inquiétudes alors qu'un projet finalisé avait été présenté à tous les acteurs de la Principauté depuis plusieurs années.

Bien que le Gouvernement ait indiqué que des variantes de restructuration étaient en cours de finalisation pour répondre aux contraintes identifiées, la lenteur du processus et l'absence de décisions fermes restent préoccupantes. Le CCF, qui devrait être un moteur économique et social pour Monaco, est actuellement paralysé par des délais et des incertitudes qui compromettent en l'état actuel son fonctionnement et son attractivité.

Lors des récents débats en séances privées, le Ministre d'Etat a mentionné, à la surprise des élus, que les décisions sur cette infrastructure seraient reportées au printemps 2025, autrement dit après les échéances budgétaires de cette fin d'année.

Le Conseil National rappelle qu'au cours du Budget Primitif 2024, le Gouvernement avait confirmé qu'un projet abouti serait présenté au printemps 2024. Les élus soulignent, par ailleurs, que l'un des motifs principaux du vote négatif du premier Budget Rectificatif 2024 résidait précisément dans le manque d'avancées concrètes sur ce dossier. Le principe de continuité de l'État ferait ici défaut si ce projet devait être à nouveau reporté au printemps prochain. Dans cette hypothèse, les engagements pris ne seraient toujours pas respectés, entraînant ainsi un retard supplémentaire d'un an dans le développement de ce projet essentiel pour la Principauté alors que le CCF se dégrade inexorablement.

En tout état de cause, le Conseil National ne signera pas un « chèque en blanc » au Gouvernement sur cette opération sans que ce dernier confirme, avant le vote du Budget Primitif 2025, un centre commercial dans les critères définis initialement et exposés ci-après avec un calendrier précis pour le lancement de l'opération, outre la communication régulière des études en cours et d'informations précises sur ce projet.

Pour mémoire, les engagements du Gouvernement étaient les suivants :

- *un cinéma moderne de dernière génération, notamment pour notre jeunesse et pour les résidents de la Principauté ;*
- *un hypermarché reconfiguré et optimisé aux meilleurs standards actuels ; une offre commerciale élargie, avec des enseignes complémentaires de renommée (...);*
- *une offre de commerces de bouche diversifiée, notamment pour renforcer notre attractivité professionnelle ;*
- *un parking optimisé et relié à celui de l'Ilot Pasteur ;*
- *et enfin, un espace de vie réinventé, exemple de végétalisation urbaine.*

De plus, il est nécessaire de maintenir, voire d'améliorer, la fluidité des déplacements pendulaires et la perméabilité inter quartier.

Chacun comprendra que les élus ne sauront se contenter d'un projet « au rabais », ne répondant pas aux attentes des Monégasques, résidents et salariés.

Le deuxième Budget Rectificatif 2024 révèle une augmentation notable des recettes, témoignant de la solidité de notre économie. Les élus constatent avec satisfaction une progression de 204,5 M€, soit une hausse de 10 % par rapport au Budget Primitif, portant ainsi les recettes à un total de 2,25 Mds€. Cette performance est principalement due à une augmentation substantielle des recettes fiscales, en particulier des bénéfices commerciaux, réévalués de plus de 95 M€ supplémentaires, ainsi que des transactions commerciales, à hauteur de 37 M€.

Votre Rapporteur relève également que les produits et revenus du domaine de l'État contribuent à cette dynamique positive, avec une augmentation prévisionnelle de 64,2 M€, marquée par une croissance dans les domaines immobilier et financier. De même, les recettes des services administratifs et des monopoles exploités par l'État et concédés viennent renforcer cette tendance, reflétant la résilience de l'économie monégasque.

Cependant, les élus soulignent que cette période favorable ne doit pas occulter la nécessité de poursuivre nos efforts en matière de diversification des sources de revenus pour garantir la pérennité de notre modèle économique. L'attractivité et l'innovation doivent rester au cœur de notre stratégie pour l'avenir. Concernant le Fonds Bleu, la Commission exprime des réserves non seulement en raison du retard de quatre mois dans la communication officielle sur sa refonte, mais surtout à cause des incertitudes qui entourent encore les modalités de ce dispositif. Initialement annoncée à la Haute Assemblée pour juin dernier, puis repoussée à la rentrée de septembre, la relance de ce fonds a été évoquée par le Gouvernement, mais les détails restent vagues. Au-delà de la communication qui sera mise en œuvre, les élus s'inquiètent de l'absence

de précisions sur les critères d'attribution, les objectifs visés et les mécanismes de suivi qui seront mis en place.

Il est crucial que cette initiative s'accompagne d'une stratégie claire, avec des objectifs précisément définis pour favoriser le développement des entreprises. La Commission attend donc que ce fonds ne se limite pas à une simple annonce, mais qu'il contribue de manière tangible à renforcer la compétitivité de la Principauté.

Par ailleurs, les élus insistent sur l'importance de doter Monaco de feuilles de route claires pour l'ensemble des Institutions relatives au développement économique de la Principauté. Ces documents stratégiques sont essentiels pour orienter les initiatives vers des objectifs communs, garantissant ainsi la cohérence et l'efficacité des politiques de croissance et d'attractivité économique.

S'inscrivant dans cette dynamique, les élus se félicitent d'avoir enfin reçu le projet de loi n° 1.094 relatif à la modernisation du droit des sociétés, un texte attendu depuis trop longtemps. Votre Rapporteur souligne que cette réforme, qui introduit des innovations telles que notamment la création de la Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SURL), et la simplification de certaines procédures marque le début d'une série de textes législatifs visant à consacrer des réformes majeures d'ici la fin de la mandature. Ce premier projet de loi est le premier d'une série qui abordera par la suite des sujets essentiels, tels que la refonte du droit de la faillite et la création de nouveaux véhicules juridiques destinés à faciliter les investissements. Votre Rapporteur rappelle que, dès le début de cette mandature, notre Assemblée a conçu et voté deux textes, les propositions de lois n° 256, relative aux sociétés unipersonnelles

à responsabilité limitée (SURL), et n° 257, relative aux sociétés d'innovation monégasques par actions (SIMA), qui poursuivaient un objectif similaire et que l'exécutif n'a pas souhaité transformer en projet de loi. Cet exemple démontre que l'objectif est partagé par nos deux Institutions.

Ces réformes sont indispensables pour moderniser notre cadre juridique et renforcer l'attractivité de Monaco sur la scène internationale où la concurrence est de plus en plus présente. La Commission est convaincue que des outils juridiques modernes et adaptés aux exigences du monde économique actuel contribueront à positionner Monaco comme un centre d'affaires innovant et compétitif. Il est également crucial de continuer à réfléchir sur d'autres aspects fondamentaux, comme notamment la réforme du Code de Droit International Privé (CDIP), qui reste un levier important pour maintenir l'attractivité de la Principauté.

Dans cet esprit de modernisation et de soutien à l'économie locale, les élus constatent que l'application « CARLO », mise en place pour soutenir le commerce local et le pouvoir d'achat en Principauté, a rencontré un succès indéniable, comme en témoignent les 664 commerces partenaires et les 68 113 utilisateurs actifs. Cependant, ils expriment leurs préoccupations face à la décision du Gouvernement de réduire progressivement la prise en charge de certains frais, prévue à compter du 1^{er} avril 2025. Cette réduction, bien qu'elle vise à alléger le coût pour le Budget de l'État, pourrait avoir des conséquences négatives sur l'attractivité de nos commerces.

Les élus rappellent l'importance de maintenir un environnement favorable pour les commerces locaux, surtout dans un contexte où la concurrence des zones limitrophes est particulièrement forte et notre Centre Commercial de Fontvieille peu attractif au regard de sa vétusté. La participation de l'État aux frais de cashback et de plateforme a permis jusqu'à présent de créer un écosystème dynamique, où l'usage de l'application « CARLO » contribue non seulement à la vitalité économique de Monaco, mais aussi à limiter la fuite des dépenses vers l'extérieur.

En conséquence, une réduction trop importante de la participation de l'État pourrait dissuader les commerçants de rester affiliés au dispositif « CARLO », entraînant une baisse de l'usage de l'application par les résidents et les pendulaires. Un tel scénario risquerait de pousser ces derniers à effectuer leurs achats en dehors de la Principauté, affaiblissant ainsi le tissu commercial local et une baisse indéniable des recettes de T.V.A.

Il est donc important de trouver un équilibre entre la nécessaire maîtrise des dépenses publiques et la préservation d'un soutien efficace au commerce local et une solution de paiement digital populaire. Les élus suggèrent au Gouvernement d'établir des périodes d'observation pour évaluer l'impact de ces mesures sur le terrain avant de prendre une décision définitive.

En parallèle, les élus demeurent attentifs aux enjeux spécifiques rencontrés par les quartiers commerciaux de la Principauté, notamment dans le quartier du Larvotto, où ils constatent, avec une certaine frustration, que malgré leurs sollicitations répétées, les améliorations attendues par les commerçants en matière d'éclairage et de

signalétique tardent à se concrétiser. En réponse aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a évoqué un projet de renforcement de l'éclairage de la promenade basse avec une incidence visuelle faible sur l'architecture du complexe. Les élus appellent donc le Gouvernement à mettre en œuvre dans les meilleurs délais ces nouveaux aménagements.

Les élus constatent une situation similaire sur le Boulevard des Moulins, et plus particulièrement en ce qui concerne la Place des Moulins, où les attentes des commerçants et des résidents restent sans réelles perspectives. Bien que ce quartier soit l'un des axes les plus importants de la Principauté, les élus déplorent que le projet global de réaménagement reste encore à l'état d'études.

Sur ce dernier point, néanmoins, les élus ont été informés par le Gouvernement, lors des séances privées, qu'un avant-projet sera présenté à la Haute Assemblée d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne les dépenses, ce Budget Rectificatif 2024 enregistre une augmentation significative, avec une majoration des dépenses de 107,9 M€, soit une hausse de 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2024, portant le total des dépenses à 2,168 Mds€. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des dépenses d'équipement et d'investissement.

Votre Rapporteur relève que les dépenses d'investissement s'élèvent à 855,5 M€, marquant une augmentation de 79 M€ par rapport au Budget Primitif 2024. Cette progression se traduit principalement par la majoration des crédits de + 70 M€

pour l'article 709.996 « Rachats au FRC » afin de régulariser une partie des acquisitions effectuées en 2023 et 2024.

En parallèle, les dépenses ordinaires enregistrent une augmentation de 28,9 M€, portant leur total à 1,312 Mds€. Cette hausse est en partie due à l'évolution conjuguée des dépenses d'interventions publiques (+3.4% soit +17 M€) et des dépenses de fonctionnement (+1.5% soit +11.9 M€).

Votre Rapporteur souhaite rappeler les efforts faits en matière de transparence et de technique budgétaire, notamment les avancées sur le Plan Triennal d'Équipement Public présentées lors du premier Budget Rectificatif 2024. Ces progrès, souhaités et salués par les élus, devront être systématiquement repris, détaillés et poursuivis dans les prochains Budgets Primitifs.

Toutefois, bien que la situation budgétaire actuelle témoigne d'une bonne stabilité financière, les élus mettent à nouveau en garde sur un potentiel « effet ciseaux ». En effet, dans un avenir proche, un pic de dépenses est attendu, notamment en raison de la réalisation de projets structurants majeurs. Cette situation pourrait voir la croissance des dépenses dépasser celle des recettes, menaçant ainsi l'équilibre budgétaire. Le Conseil National rappelle que ces ajustements budgétaires ne devront en aucun cas se faire au détriment des investissements pour le logement des Monégasques et le CCF. Dans cette hypothèse, l'État devra envisager des réévaluations budgétaires en ciblant d'autres projets structurants moins prioritaires, notamment afin de préserver l'engagement en faveur du logement tout en assurant la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

Il est important de le rappeler, si cela devait s'avérer nécessaire, que le Conseil National n'hésitera pas à jouer son rôle même si cela signifie reporter ou reconsidérer des investissements comme, notamment, le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD).

Concernant celui-ci, les élus ont pris acte de l'annonce du Ministre d'État, en séance privée, du report des réflexions sur cette opération au printemps 2025. Cependant, ils estiment indispensable d'obtenir une communication régulière sur les études en cours et des informations précises sur l'avancement du projet. Aussi, avant le vote du Budget Primitif 2025, les élus demandent la présentation d'un point d'étape détaillé sur les démarches entreprises par le Gouvernement, incluant des précisions sur les discussions engagées avec les autorités françaises sur des solutions d'externalisation potentielles. Par ailleurs, les élus continuent de s'interroger sur ses futurs coûts d'exploitation qui ne leurs ont toujours pas été communiqués.

En outre, les élus sollicitent la tenue de réunions d'échanges régulières réunissant le Gouvernement et le Conseil National afin d'être informé des aspects techniques, logistiques et financiers de ce projet.

L'Assemblée recherche le juste équilibre entre notre prospérité économique et les investissements d'avenir absolument indispensables en matière de logement ou de mobilité.

Votre Rapporteur en vient donc à la Mobilité. Les élus sont largement engagés sur ce sujet primordial, en témoignent les derniers débats budgétaires et notamment la concrétisation de la demande formulée par le Conseil National, lors du Budget Primitif 2024, de la tenue de deux Commissions Plénières d'Etude par an dédiée à ce sujet.

De plus, la Haute Assemblée a bien pris en considération que cette politique générale était un des points phares de la feuille de route du nouveau Ministre d'Etat. Ils attendent du Gouvernement de véritables actions sur la mobilité intra et extra muros sur le court, le moyen et le long terme.

S'agissant du court terme, votre Rapporteur souhaite aborder la problématique liée à l'interruption des circulations TER de Nice à Vintimille de septembre à juin 2025 de de 21h à 06h, du dimanche au jeudi.

Le Gouvernement, par les propos tenus par le Ministre d'Etat en séance privée le 10 septembre 2024, s'est dit : « *profondément choqué de lire que les trains de s'arrêteraient plus à Monaco* ».

Les élus ont noté qu'une demande de réunion d'urgence a également été évoquée avec les parties prenantes, toutefois, ces derniers s'interrogent sur l'absence totale de communication préalable entre le Gouvernement et ses interlocuteurs à la SNCF comme à la Région, d'autant que les travaux sont planifiés plusieurs années à l'avance.

Par ailleurs, compte tenu de l'impact immédiat pour de très nombreux salariés, parfois très matinaux, ou terminant leur service en fin de soirée, ces interruptions de services doivent être compensées par des mesures adaptées. En outre, la situation d'engorgement prévisible lors des grandes manifestations est inéluctable sans moyens de substitution conséquents. A l'heure où nous essayons de diminuer le nombre de véhicules qui circulent à Monaco, cette décision aura sans aucun doute un impact très négatif.

La mobilité demeure un enjeu primordial pour la qualité de vie et l'attractivité de la Principauté. Le réseau ferroviaire est un moyen de transport essentiel pour les déplacements des pendulaires et des visiteurs. Aussi, cette problématique doit être résolue dans les meilleurs délais.

Sur ce même sujet de la mobilité, le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives pour améliorer la fluidité du trafic, notamment avec l'ouverture du parking-relais des Salines et la création de nouvelles lignes de bus. Cependant, il apparaît que les résultats escomptés tardent à se concrétiser. Les élus constatent que la communication autour de ce parking, pourtant stratégique pour limiter l'entrée des véhicules dans le centre-ville, n'a pas été suffisamment efficace. En effet, l'utilisation de ce parking par les visiteurs et touristes reste très en-deçà des attentes.

Il est donc nécessaire de réfléchir à des mesures plus contraignantes pour inciter les automobilistes à utiliser les infrastructures de dissuasion. Une des pistes à envisager serait d'approfondir la réflexion sur la régulation des véhicules non immatriculés à Monaco, à l'instar de ce qui se pratique dans plusieurs grandes

métropoles européennes. Cette mesure pourrait être un levier efficace pour réduire la congestion automobile de la Principauté.

Les élus notent que la mise en place de nouvelles lignes de bus express, ainsi que le développement du service de transport à la demande ClicBus, sont des initiatives positives qui doivent être cultivées notamment pour permettre un lien direct et automatique avec le Parking des Salines pour les visiteurs de la Principauté.

Enfin, il convient de rappeler que la congestion du trafic intra-muros a un impact direct sur l'attractivité de la Principauté. Les élus appellent à une réévaluation systématique des actions en cours, avec un suivi régulier de leur efficacité, afin de s'assurer que les objectifs de réduction du trafic et d'amélioration de la mobilité soient réellement atteints. L'Unité de Préservation du Cadre de Vie (UPCV), dont l'efficacité a déjà été démontrée, doit voir ses moyens renforcés pour pouvoir intervenir de manière encore plus proactive et ciblée, en particulier lors des périodes de forte affluence.

Par ailleurs, la question de l'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques reste un sujet d'importance. Le Gouvernement a mis en avant la densité remarquable des bornes disponibles en Principauté, avec 44 bornes en voirie et 491 bornes au sein des parkings publics, chiffre qui devrait atteindre 599 d'ici la fin de l'année 2024. Cette densité, parmi les plus élevées au monde, a conduit le Gouvernement à stopper le déploiement de nouvelles bornes en voirie, se concentrant sur l'optimisation de l'utilisation des équipements existants.

Les élus prennent note des mesures prises pour améliorer la disponibilité des bornes, notamment l'intensification des actions de répression contre les utilisations abusives et l'introduction d'une tarification incitative visant à libérer plus rapidement les bornes pour un usage plus large. Toutefois, ils insistent sur la nécessité de limiter l'accès aux places de recharge en voirie principalement aux résidents et aux Monégasques. Cette approche vise à garantir que les infrastructures publiques soutiennent en priorité les besoins des habitants de la Principauté.

Au-delà des défis de la mobilité intra-muros, la Principauté est confrontée à des enjeux tout aussi complexes en matière de circulation extra-muros, qui affectent directement l'accès à Monaco et la fluidité des échanges avec les communes avoisinantes. Les projets structurants sont essentiels pour répondre à ces problématiques, mais ils nécessitent des avancées concrètes et rapides.

La trémie de Cap d'Ail, qui vise à fluidifier le trafic à l'entrée Ouest de la Principauté, est un projet attendu de longue date. Cependant, les retards accumulés dans sa réalisation continuent de poser des problèmes significatifs de congestion, particulièrement aux heures de pointe. Les élus insistent sur l'importance de ce projet, non seulement pour améliorer l'accès à Monaco, mais aussi pour réduire les embouteillages qui pénalisent quotidiennement les travailleurs pendulaires et les visiteurs. Une accélération du calendrier de ce projet est donc impérative, avec des engagements fermes de la part du Gouvernement quant à sa finalisation.

Sur ce même axe, le projet de parking de dissuasion de La Brasca, qui a pour objectif de réduire significativement l'entrée de véhicules en Principauté en favorisant le stationnement en périphérie, est un dossier qui est en état de réflexion depuis plus de dix ans. Les élus rappellent que la viabilité de cette infrastructure repose avant tout sur la mise en place d'une liaison en site propre entre ce parking et le centre de Monaco. Sans cette connexion essentielle, l'impact réel du projet sur la réduction du trafic restera insignifiant.

En tout état de cause, ces infrastructures doivent s'inscrire dans une vision globale de mobilité extra-muros, capable de répondre aux besoins actuels tout en anticipant les évolutions futures. Avec la projection d'accueillir à minima 100 000 salariés en Principauté d'ici 2050, hypothèse centrale retenue par le Gouvernement lors du vote de la loi n° 1.392 du 28 septembre 2012 modifiant la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés, modifiée, il devient impératif d'entamer dès aujourd'hui une étude sur la création d'une infrastructure de grande envergure de transport en commun, (de type métro) reliant Nice à Menton. Un tel projet sera indispensable pour absorber le flux croissant de travailleurs transfrontaliers et désengorger efficacement la Principauté dans les années à venir.

Pour garantir la concrétisation de ce projet, les élus demandent le lancement immédiat d'une réflexion et d'études de faisabilité, afin de définir les modalités précises de réalisation et d'anticiper les besoins techniques, logistiques et budgétaires. Cette démarche devra inclure une concertation active avec l'ensemble des acteurs concernés pour assurer la cohérence des initiatives transfrontalières.

En termes de financement, les élus préconisent la mise en place d'un mécanisme de lissage budgétaire, afin d'assurer la viabilité financière de cette infrastructure sans compromettre l'équilibre budgétaire de la Principauté.

Votre Rapporteur souhaite désormais aborder les questions sociales et notamment celle concernant les Infirmiers/Infirmières exerçant au sein de la fonction publique.

Les conditions de travail et de rémunération de ces infirmières et infirmiers restent un sujet actuel. Malgré les revalorisations passées, notamment la classification en catégorie A en 2016, les attentes de ces professionnels ne semblent pas pleinement satisfaites, en particulier concernant la reconnaissance de leur expertise spécifique et la demande d'une fiche de poste adaptée. Le Gouvernement a indiqué qu'une proposition de fiche de poste serait prochainement formulée, à l'instar de celle établie pour les aides-maternelles. Les élus appellent à une accélération des discussions pour répondre rapidement aux attentes légitimes de ces professionnels.

Dans le même esprit, les demandes répétées du Conseil National concernant l'attribution de primes de vacances et de fin d'année aux retraités monégasques relevant du personnel des services urbains n'ont, jusqu'à présent, pas abouti à des mesures concrètes. Toutefois, le Gouvernement a mentionné dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avoir engagé des discussions et poursuivi ses réflexions sur ce sujet.

De plus, dans le cadre des dernières séances privées, le Gouvernement a annoncé que ces échanges ont abouti à des évolutions concrètes. Par ailleurs, les élus notent avec satisfaction la tenue d'une réunion entre nos deux Institutions dans les prochaines semaines afin de matérialiser ces avancées.

En outre, les discussions sur le statut du personnel du Centre Scientifique de Monaco (CSM) et du Nouveau Musée National de Monaco (NMNM) ont progressé, mais demeurent incomplètes. Les élus notent que des projets d'ordonnance souveraine sont en cours de finalisation, avec une publication prévue avant la fin de l'année 2024. La Haute Assemblée souligne l'importance de garantir un cadre réglementaire adapté. La finalisation d'ici la fin de cette année de ces ordonnances est grandement attendue pour assurer une reconnaissance adéquate du personnel de ces entités et combler un vide juridique de plus d'un demi-siècle.

Par ailleurs, sur ce même cadre, les élus s'interrogent sur la prochaine publication d'un texte réglementaire concernant le statut du personnel de la maison d'arrêt, étant rappelé que le Gouvernement s'y était engagé lors des discussions relatives au vote de la loi sur le statut des Fonctionnaires de l'Etat en 2022.

Pour finir sur un sujet sociétal plus large, suite aux dernières séances budgétaires privées, les élus se félicitent que le Gouvernement ait engagé des réflexions concrètes sur la reconnaissance des droits légalement acquis à l'étranger. A ce titre, la Haute Assemblée reste dans l'attente d'un dépôt de projet de loi en cette matière.

Votre Rapporteur souhaite à présent également évoquer les moyens de nos cours et tribunaux.

Les élus soulignent l'importance de renforcer les ressources humaines et financières attribués à la Justice monégasque. L'augmentation des dossiers à traiter et la complexification des procédures justifient une attention soutenue.

La Commission rejoint le constat du Gouvernement, il convient de susciter des vocations pour rendre ces professions attractives. Les administrateurs judiciaires en sont un parfait exemple ; leur modèle de rémunération doit être refondu et des moyens financiers conséquents doivent être mise en place afin d'accroître l'attractivité de cette profession.

Les élus en sont persuadés, ces ajustements en faveur de la Justice, notamment financiers, sont des investissements dans l'image et l'attractivité de notre pays.

Votre Rapporteur souhaite évoquer à présent les questions de santé.

Les élus constatent que la réflexion sur la refonte ou la concentration des moyens du Centre Plati, annoncée pour début 2024, semble avoir progressé. Le Gouvernement a approuvé le projet de réunir le Centre Plati et le Pôle Educatif Spécialisé (P.E.S.) sur un même plateau, visant à améliorer la prise en charge des enfants et à offrir une meilleure lisibilité des dispositifs aux parents. Ce regroupement devrait permettre de réduire les trajets, augmenter la capacité d'accueil, et optimiser

l'utilisation des locaux. Les élus suivront attentivement la mise en œuvre de ce projet, et ce, dès le prochain Budget Primitif, notamment en ce qui concerne le recrutement de nouveaux effectifs et l'attribution de nouveaux locaux dans les mois à venir.

S'agissant de la création du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), les élus relèvent que cette nouvelle structure sera opérationnelle dès septembre 2024, avec la prise de poste du nouveau médecin addictologue. Un premier bilan de cette initiative sera attendu après une année d'activité, en 2025.

Les élus prennent également note de la majoration de la subvention de 215 000 euros allouée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Cette augmentation correspond au développement de l'offre pédagogique, notamment le doublement de la capacité de formation des aides-soignants depuis janvier 2023 avec une nouvelle offre de formation d'Auxiliaire de Vie Sociale. Les élus suivent avec intérêt le quota réservé aux étudiants de nationalité monégasque dont 4 dossiers ont déjà été inscrits pour l'année en cours sur les 5 postes réservés.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre de gardes itinérantes pour les personnes âgées et le relayage pour leurs aidants, les élus constatent que les discussions avec les acteurs concernés ont révélé des contraintes logistiques et de personnel. Toutefois, le Gouvernement annonce l'installation, d'ici la fin de l'année 2024, d'une nouvelle société de services et d'aides aux personnes qui devrait répondre à cette mission. Parallèlement, une réflexion est en cours pour encadrer juridiquement le statut d'aidant, avec un texte réglementaire attendu dans les prochaines semaines. Les élus

soutiennent pleinement ces initiatives et veilleront à ce qu'elles répondent aux besoins des résidents de la Principauté.

Votre Rapporteur souhaite désormais examiner les problématiques liées à la culture, notamment celles entourant TV Monaco.

Après une année de diffusion, les élus constatent que, malgré un budget très conséquent, TV Monaco peine à trouver une ligne éditoriale claire et son public.

Aussi, le rapprochement entre TV Monaco et Monaco Info, souvent évoqué par les élus, semble plus pertinent que jamais. Une telle synergie pourrait non seulement renforcer la cohérence des messages diffusés mais aussi permettre une meilleure utilisation des ressources disponibles. La réponse du Gouvernement à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, mentionnant une étude en cours pour optimiser et mutualiser les couts et les moyens, est un premier pas en ce sens.

Par ailleurs lors des récentes séances privées, les élus ont noté que le Ministre d'Etat s'est engagé à revenir vers la Haute Assemblée au printemps prochain sur ce sujet.

Votre Rapporteur en vient à l'éducation et en profite pour évoquer la livraison du nouveau Collège Charles III, une infrastructure de qualité pour répondre aux besoins croissants de la population. Par ailleurs, les élus prennent acte de la rénovation à venir du Lycée Albert 1^{er}, avec une délocalisation temporaire sur le site

de l'Annonciade pour la prochaine année scolaire.

La livraison et la délocalisation de ces établissements amènent naturellement à se pencher sur les mesures de renforcement à déployer dans tous les établissements scolaires, notamment en ce qui concerne l'encadrement et la sécurité des élèves.

A ce sujet, les élus soulignent que chaque cas de harcèlement est un cas de trop, et que la sécurité et le bien-être des élèves doivent demeurer une priorité absolue. Ils prennent acte avec satisfaction du renforcement de l'encadrement des élèves et notamment la création des 10 postes supplémentaires, qui bénéficient désormais d'un fort taux de personnel éducatif, social et de santé, et saluent la mise en place d'un numéro de signalement accessible 24h/24, un outil crucial pour soutenir les élèves en difficulté.

Aussi, tout en reconnaissant les efforts déployés, les élus estiment que des améliorations sont encore possibles. Ils encouragent le Gouvernement à renforcer les actions mises en œuvre, à la fois en faveur des victimes mais aussi concernant les auteurs. L'efficacité des mesures de prévention et de sensibilisation doit être régulièrement évaluée pour répondre aux défis contemporains, notamment ceux liés aux usages numériques.

Votre Rapporteur souhaite maintenant aborder la question sensible de la restauration scolaire, qui a suscité des préoccupations légitimes parmi les familles monégasques. En réponse, le Gouvernement a mis en place des mesures de vigilance

renforcées, telles que des contrôles de grammage et une meilleure communication entre les établissements scolaires, l'Association des Parents d'Elèves de Monaco (APEM) et la Société Monégasque de Restauration (SMR).

Les élus rappellent que chaque dysfonctionnement dans la restauration scolaire doit être traité avec la plus grande rigueur. Ils saluent l'introduction de nouvelles initiatives, telles que les espaces "scramble" dans la cantine du nouveau Collège Charles III, mais soulignent l'importance d'une attention continue pour garantir que tous les élèves bénéficient de repas adéquats et en quantité suffisante. Aussi, à l'approche du renouvellement du marché de la restauration scolaire en 2025, ces actions seront suivies de près par les élus, qui restent vigilants quant à leur efficacité et à leur pérennité.

Après le volet sur l'éducation, votre Rapporteur souhaite désormais évoquer le sujet plus global de la jeunesse.

La Principauté de Monaco, consciente de l'importance de la jeunesse pour son avenir, a mis en place plusieurs initiatives visant à enrichir la vie extra-scolaire de nos jeunes. Parmi celles-ci, le Centre de Loisirs Prince Albert II et le programme Pass'Sport Culture continuent de se développer offrant un accès facilité à des activités culturelles et sportives adaptées à leurs centres d'intérêt.

Cependant, malgré ces initiatives, de nombreux défis persistent. Les activités restent largement insuffisantes pour nos jeunes ou ne correspondent pas pleinement à leurs attentes.

De plus, la situation du bowling à la ZAC Saint Antoine, qui devait remplacer l'ancien bowling du Ni Box, reste préoccupante. Le désistement de l'unique candidat pour l'exploitation de cet espace laisse ce projet en suspens. Le Gouvernement explore d'autres solutions, notamment en Principauté, mais la situation actuelle reflète une difficulté à concrétiser, pour l'exécutif, des projets d'animation pour les jeunes. Votre Rapporteur rappelle, de plus, que ce bowling, et plus généralement l'espace Ni Box destiné à la jeunesse, est une contrepartie dans le cadre du vote d'une loi de désaffectation. Il importe donc, ne serait-ce qu'au nom du principe de l'accord des volontés qui a présidé au vote de cette loi, que le Gouvernement mette tout en œuvre pour que le consensus trouvé par nos prédécesseurs puisse perdurer avec le temps.

Même si une solution temporaire est en cours d'étude au sein de l'ancien local de la Collection de Voitures de S.A.S. le Prince de Monaco, il est anormal que la Principauté ne dispose que de très peu de structures adaptées pour nos très jeunes, jeunes et adolescents.

Il est crucial que le Gouvernement prenne des mesures urgentes afin d'améliorer et multiplier les offres pérennes de loisirs pour les jeunes, comme notamment une patinoire, un city stade et plus généralement des activités en plein air.

En tout état de cause, les élus déplorent que ces dernières années, ce type de loisirs tel que le bowling, le karting et la patinoire aient été supprimés de notre Principauté sans que le Gouvernement offre de solution de substitution adéquate.

Avant de conclure, il convient de rappeler que ces sujets représentent des enjeux prioritaires pour la Principauté.

En premier lieu, le logement des Monégasques demeure une priorité absolue pour le Conseil National. Les élus attendent du Gouvernement qu'il honore ses engagements pris lors du Budget Primitif 2024, avec le lancement imminent de la construction d'au moins 60 logements. Bien que le projet "Villa Luciole" ait été annoncé, il est nécessaire que d'autres opérations soient lancées ou accélérées pour atteindre cet objectif, afin de compenser les retards ou les révisions d'autres projets. Il est primordial que des actions concrètes soient mises en place pour répondre aux besoins légitimes des Monégasques.

En deuxième lieu, la révision du Plan National pour le Logement (PNL) est un enjeu majeur. Le Gouvernement s'est engagé à faire des annonces au printemps prochain à ce sujet. Toutefois, des réunions d'échange doivent être organisées avant cette échéance pour assurer une transparence sur l'avancement des différents projets, tels que l'« Annonciade II », le « Larvotto Supérieur » et les « Lierres/Nathalie ». Il est essentiel de s'assurer que ces projets avancent et que les Monégasques ne subissent pas de nouveaux retards.

En troisième lieu, le Conseil National appelle à la rénovation rapide d'appartements de récupération afin d'en attribuer a minima une centaine en 2026. Ces appartements devront être alloués aux Monégasques dans le cadre de commissions d'attribution, comblant ainsi l'absence de livraisons de logements neufs durant cette période.

En quatrième lieu, les élus réaffirment l'importance de la création de l'Agence Domaniale, dont le rôle central sera la modernisation et l'optimisation des processus d'attribution des logements domaniaux. Ce projet devra permettre une centralisation des demandes, une gestion continue et plus fluide des requêtes, ainsi qu'un suivi amélioré. Une gestion numérique des logements disponibles permettra aux Monégasques de faire des choix éclairés, tout en simplifiant le traitement des demandes. Le projet doit faire l'objet d'un accord de principe dans la réponse du Ministre d'Etat à ce rapport, être inscrit au Budget Primitif 2025 et figurer dans le Plan Gouvernemental d'Action (PGA), avec une mise en œuvre progressive à partir du deuxième semestre 2025.

En cinquième lieu, le Centre Commercial de Fontvieille est un autre dossier capital pour la Principauté. Le Gouvernement s'est engagé à revenir au printemps prochain pour faire le point, mais cette échéance est jugée beaucoup trop lointaine. Les élus rappellent qu'un engagement de ce type aurait dû être pris dès le printemps 2024, et que reporter encore d'un an est inacceptable. Les élus sollicitent, avant le vote du Budget Primitif 2025, une présentation d'un point d'étape détaillé comprenant un calendrier précis pour le lancement de l'opération, outre la communication régulière des études en cours et d'informations précises sur ce projet.

En sixième lieu, concernant le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, les élus demandent des clarifications rapides sur les intentions du Gouvernement. Il est impératif que le Gouvernement engage des discussions avec les autorités françaises pour explorer de nouvelles solutions, notamment concernant l'externalisation potentielle du traitement. Les élus demandent, avant le vote du Budget

Primitif 2025, la présentation d'un point d'étape détaillé sur les démarches entreprises par le Gouvernement, suivi par la tenue de réunions d'échange régulières.

En septième lieu, la question de la mobilité nécessite une approche proactive. Le Conseil National appelle à la mise en place d'infrastructures de transport en commun complémentaires pour absorber les flux croissants de travailleurs, de visiteurs et de résidents. Un projet d'envergure, tel qu'un métro reliant Nice à Menton, devra être étudié sérieusement. Ce projet demandera des discussions approfondies avec les autorités françaises pour assurer la cohérence et la faisabilité de l'infrastructure. Une telle initiative est indispensable pour désengorger la Principauté et anticiper les défis futurs.

En complément de ces points essentiels, le rapport a également rappelé d'autres sujets cruciaux pour la Principauté, tels que la révision du droit des sociétés, la question des loisirs pour la jeunesse, les enjeux liés à la santé publique, ainsi que les discussions sociales concernant le statut du personnel de certains établissements publics.

Les élus du Conseil National ne se contenteront pas de nouvelles promesses. Le vote de ce deuxième Budget Rectificatif dépendra de la capacité du Gouvernement à répondre avec détermination et transparence aux enjeux que nous avons soulevés.

Les élus demandent donc des résultats concrets, des actions décisives, et une Principauté qui progresse avec assurance. Le moment est venu pour ce

Gouvernement renouvelé de démontrer qu'il est capable de transformer les engagements pris en réalités concrètes.